

Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

Mobilité internationale – Fiches pratiques

❖ Je change de résidence, quels doivent être les réflexes fiscaux et patrimoniaux à avoir :

	Reflexes fiscaux	Reflexes patrimoniaux	Reflexes sociaux
Dans l'Etat de départ	<ul style="list-style-type: none">- Accomplissement des formalités fiscales liées au départ ;- Confirmation de la date de fin de résidence ;- Confirmation des incidences en matière d'<i>exit tax</i>.	<ul style="list-style-type: none">- Vérification des incidences en matière de régime matrimonial, de droit successoral (risque de changement de droit applicable) ;- Vérification de l'opportunité de modifier ou de prendre des dispositions testamentaires et matrimoniales.	<ul style="list-style-type: none">- Vérification des incidences en matière de protection sociale.
Dans l'Etat d'arrivée	<ul style="list-style-type: none">- Accomplissement des formalités fiscales liées à l'arrivée ;- Vérification du bénéfice de régimes fiscaux avantageux (ex : impatriation) ;- Confirmation de la résidence fiscale et de la nouvelle fiscalité applicable aux revenus et à la transmission.	<ul style="list-style-type: none">- Vérification de la conformité des dispositions successorales et / ou matrimoniales étrangères avec le droit civil local (risque de changement de droit applicable) ;- Vérification de l'opportunité de modifier ou de prendre des dispositions testamentaires et matrimoniales.	<ul style="list-style-type: none">- Vérification des droits à la sécurité sociale locale ;- Vérification de l'Etat compétent pour percevoir les cotisations sociales ;- Vérification de l'assujettissement à la cotisation subsidiaire maladie (arrivée en France).

Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

❖ Comment déterminer et sécuriser ma résidence fiscale ?

Etape 1 : Existence d'éléments d'extranéité rattachant le contribuable à plusieurs Etats	Exemples : lieu de séjour, lieu de l'activité professionnelle, lieu de situation de certains actifs et revenus, citoyenneté, etc.
Etape 2 : Analyse des critères de résidence fiscale de droit interne de chaque Etat impliqué	En France : 4 critères de résidence alternatifs : <ul style="list-style-type: none">▪ Lieu du foyer▪ Lieu du séjour principal▪ Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale▪ Lieu du centre des intérêts économiques
Etape 3 : En cas de conflit de résidence lié au droit interne de deux Etats : application de la convention fiscale liant les Etats impliqués (le cas échéant)	Les conventions fiscales prévoient généralement les critères hiérarchiques suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Lieu du foyer d'habitation permanent▪ Lieu du centre des intérêts vitaux (personnels et économiques)▪ Lieu de séjour habituel▪ Etat de la nationalité
Quand contacter un avocat ?	Seule une analyse précise des critères de résidence, en collaboration avec un juriste local, permettra de déterminer et de sécuriser une résidence fiscale, aussi bien en matière d'impôt sur les revenus/fortune ou de droits de donation/succession.